



Cette première CAPA de l'année 2018 est aussi la première pour nos nouvelles élues.

Avec 3 sièges sur 4 dans l'académie de Reims, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sortent renforcés de ces élections. Les Psychologues de l'Éducation Nationale nous ont accordé leur confiance et ont validé les positions portées par nos deux syndicats qui œuvrent ensemble depuis longtemps pour l'unification de la profession de psychologue dans l'Éducation Nationale dans le respect des champs d'exercice : premier degré, second degré et supérieur.

Forts de cette confiance, nous continuerons à représenter, à informer et à faire respecter les droits individuels et collectifs de nos collègues.

Concernant la VAE des contractuels non titrés

Nous nous réjouissons, que grâce au soutien du SNES-FSU, il ait été possible que l'administration prenne en charge financièrement la VAE pour l'accès au Master 2 des six collègues concernés.

A ce sujet, nous voulions vous faire part des difficultés rencontrées par cinq de ces collègues dans la mise en œuvre de leur VAE avec le CNAM.

Compte tenu de ces écueils, nous souhaitons que cet accompagnement financier puisse se poursuivre jusqu'à l'obtention du Master 2 et que cela n'interfère pas dans le renouvellement des contrats.

Concernant les indemnités des directeurs de CIO

Les indemnités de charge administrative (ICA) pour les DCIO devaient être revalorisées conformément au vote du CTM du 22 mars 2017. La charge de travail des DCIO ne fait qu'augmenter, or le décret indemnitaire s'est contenté de maintenir l'existant.

Concernant la situation des CIO dans le département des Ardennes

Nous avons appris qu'il a été proposé à la DCIO de Sedan d'assurer aussi la direction du CIO de Charleville-Revin dans les jours à venir. La DCIO de Sedan va devoir gérer plus de 20 personnels PsyEN et 6 personnels administratifs au lieu de 6 PsyEN et 2 personnels administratifs actuellement. Le nombre d'établissements scolaires passera de 11 à 39 au total et couvrira l'étendue de 3 districts (anciennement Revin, fermé en 2015, Charleville et Sedan).

Nous demandons que le rectorat apporte une aide à la DCIO qui aura une charge de travail considérablement alourdie afin qu'elle puisse mener à bien ses missions de service public.

Concernant le projet de l'association des Régions de France (ARF)

En ce début d'année 2018, les projets de réforme menés par le ministère inquiètent les PsyEN et les DCIO. Ainsi, nous avons appris par l'Association Régions de France que « le Premier ministre et le ministre de l'Éducation Nationale auraient donné leur accord pour que l'orientation puisse être confiée aux Régions ». Malgré le démenti du ministère sur cet accord, nous sommes inquiets de négociations ouvertes sur le transfert possible de l'orientation scolaire aux régions. Comme en 2003 et en 2013, la FSU s'opposera à ce projet qui repose sur une conception qui mettrait en péril l'égalité des trajectoires scolaires et professionnelles des élèves sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, ce projet repose sur une conception de l'orientation réduite à l'information et qui méconnaît les processus psychologiques à l'œuvre dans l'élaboration des projets des jeunes. La FSU estime qu'orientation et psychologie sont indissociables.

Concernant les conditions de travail

D'une manière générale, si la FSU est attachée à l'amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d'exercice et de la qualité du service public.

La FSU revendique le maintien et le développement de tous les CIO et des RASED complets (Psychologue et maîtres spécialisés) dans l'académie de Reims avec les moyens permettant aux services et aux dispositifs d'aides de fonctionner et de répondre à l'ensemble des besoins sur le terrain.

Concernant l'exercice dans le premier degré

Concernant la continuité du service public, nous souhaitons vous alerter sur la situation des psychologues du 1^{er} degré dans l'académie : 4 postes vacants dans la Marne, 4,5 postes vacants dans les Ardennes, et une collègue en congé longue durée dans la Haute-Marne non remplacée. Les collègues de plus en plus sont amenés à gérer les urgences et ne sont plus en capacité de faire de la prévention, pivot majeur de nos missions.

Pour l'exemple, le secteur d'Epernay fonctionne avec 1,5 postes de psychologue cette année, alors qu'ils étaient 3 l'an dernier.

Il nous semble urgent que l'administration se penche sur cette situation qui met en danger nos collègues, et trouve des solutions.

Concernant la classe exceptionnelle,

Le ministère considère qu'il existe d'un côté, un métier « facile » et de l'autre, un métier « plus difficile » qu'il faut valoriser en lui réservant une carrière à part. Or, le sujet n'est pas là.

En effet, beaucoup de psychologues exercent dans des conditions difficiles qui ne sont pas labellisées Éducation Prioritaire, avec des secteurs très chargés, des équipes enseignantes à soutenir parce que la difficulté scolaire est importante et la

scolarisation d'élèves en situation de handicap compliquée... Pourquoi ces psychologues se verraient-ils exclus de la possibilité d'accéder à cette classe exceptionnelle ? Seraient-ils moins remarquables ou moins méritants que d'autres ?

Seuls 5 psychologues, dans l'académie, vont accéder à ce nouveau grade pour la rentrée 2017 : 4 par le vivier 1 et 1 par le vivier 2. Au vu des fonctions éligibles, qui ne sont pas en adéquation avec la profession de PsyEN, nous arriverons rapidement à un tarissement du vivier 1. Ce nouveau grade générant des inégalités dans les parcours professionnels, nous demandons la constitution d'un seul tableau pour les prochaines campagnes avec une priorité pour les candidatures des agents les plus âgés. Le but étant d'assurer une rotation la plus rapide possible dans ce grade.

Plus localement, nous avons noté dans certains dossiers de candidature des avis de chef d'établissement. Ces avis interrogent, dans le sens où dans le premier degré, aucun personnel n'a le statut de chef d'établissement. Si sous couvert de l'avis du chef d'établissement, il faut entendre l'avis d'un directeur d'école, nous demandons que ces avis soient retirés immédiatement.